

Usine d'eau potable de Méry-sur-Oise

Une nouvelle unité
de traitement des effluents

Méry-sur-Oise , aujourd'hui

L'usine de Méry-sur-Oise assure la production d'eau potable pour 39 communes de la banlieue nord de Paris, soit 800 000 habitants. Depuis 1999, elle compte deux filières de traitement qui fonctionnent en parallèle :

- la tranche 1 est une filière dite « classique » qui met en œuvre un traitement biologique : décantation – filtration sur sable – ozonation – filtration sur charbon actif en grain – chloration.
- la tranche 2 est de type « membranaire ». On y retrouve les étapes de décantation et d'ozonation, qui précèdent une filtration bi-couche (sable et charbon), suivie d'une microfiltration et de la nanofiltration, complétées par une chloration et un traitement aux UV.

La décantation est une étape majeure de la clarification de l'eau

La décantation est une étape majeure de la clarification de l'eau, avant filtration et désinfection. Dans les cuves de prétraitement, un produit coagulant est injecté afin que les matières en suspension s'agglomèrent et forment des floccs qui tombent au fond des décanteurs-couloirs (floculation). Les bassins sont équipés de racleurs qui évacuent les produits de décantation en continu afin de les diriger vers des installations de traitement spécifiques.

Dans la tranche 2, la décantation est lamellaire : avec les décanteurs Actiflo® (brevet SEDIF-Veolia), la circulation de l'eau le long de lamelles inclinées augmente la vitesse de décantation.

Les effluents de la décantation : de quoi sont-ils faits ?

Ce sont essentiellement des limons de rivière, des matières en suspension (MES) et un peu de l'aluminium utilisé pour la floculation, ainsi que des matières organiques (10 % environ).

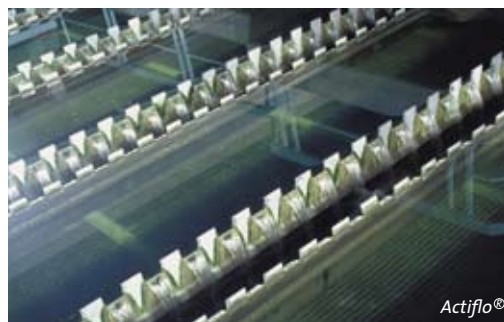
L'usine de Méry-sur-Oise produit chaque année 11 200 tonnes de boues brutes dont la siccité moyenne est d'environ 23 % : plus de 6,5 tonnes de matières sèches sont ainsi évacuées chaque jour.

Le traitement des effluents à Méry-sur-Oise : dispositif actuel

A l'heure actuelle, le traitement des effluents est partiel. Il concerne les décanteurs-couloirs de la tranche 1 et les décanteurs lamellaires de la tranche 2.

Ces terres de décantation sont envoyées vers des lits de séchage drainants qui fonctionnent en rotation.

Avec une surface de 2 500 m² chacun, ces lits représentent une emprise au sol importante. Leur exploitation est en outre rendue complexe par les aléas climatiques.



Bassins de décantation de la tranche 2

Actiflo®

Les 4 lits de séchage actuels

La future unité de traitement des effluents

Le traitement sera à la fois plus complet et plus performant. La future unité concernera non seulement les terres de décantation des deux tranches mais aussi les eaux de lavage des filtres bi-couches de la tranche 2. L'objectif est d'obtenir un produit valorisable dont la siccité sera de 30 à 40 % (pour un traitement à la chaux de 20 %).

Le principe de fonctionnement :

- transfert des effluents des filières de traitement de l'eau vers la nouvelle unité
- épaissement des boues (décanteurs lamellaires)
- chaulage
- déshydratation (filtres-presses)
- stockage des boues déshydratées pendant une durée de 9 mois
- traitement des eaux issues de l'épaissement sur des jardins filtrants avant rejet dans l'Oise

La valorisation agricole

Après traitement par la nouvelle unité, les boues obtenues seront orientées vers la filière agricole. Conformément au Plan d'épandage approuvé par la Préfecture, des conventions sont passées avec les agriculteurs qui donnent accès à leurs parcelles. La chaux contenue dans les produits d'épandage constitue un amendement calcique qui améliore les caractéristiques physico-chimiques des terres cultivées.

Le stockage automatisé des terres de décantation permettra une alimentation pérenne de la filière agricole.

Le respect de l'environnement

Le projet de nouvelle unité de traitement des effluents de Méry-sur-Oise intègre une démarche de type HQE (Haute Qualité Environnementale) : cette exigence était au cœur de l'appel d'offres.

Les atouts environnementaux du projet :

- des choix de construction respectueux de l'environnement (matériaux recyclables, voiries vertes, chantier « zéro nuisance »...)
- une intégration paysagère soignée (toiture végétalisée)
- des technologies économes en énergie (épaissement gravitaire, filtres-presses...)
- un process de traitement utilisant peu de réactifs chimiques (chaux, jardins filtrants[®]...)



Jardins filtrants[®] : coupe de principe



Le parti architectural

Dans la continuité de l'usine, le projet mise sur une relation harmonieuse avec l'environnement :

- une implantation qui préserve les espaces boisés et réduit l'impact visuel des ouvrages
- une façade sur l'Oise qui assure la liaison entre technologie et milieu naturel
- des accès fonctionnels situés à l'arrière du bâtiment et invisibles depuis l'Oise
- l'aménagement des deux lits de séchage restants en jardins filtrants®
- une intégration paysagère de l'ensemble en cohérence avec les aménagements de la tranche 2



Délai de réalisation

30 mois - livraison sept. 2009

Montant des travaux

17,6 millions d'euros TTC

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Cabinet Merlin

Conception-réalisation

STEREAU

Bouygues Travaux Publics
Monique Labbé Architecte

NOLENAQUE AFRANCA



CORNUS KOUSA



CAECIDIUM DECURVUM



TILIA



CORNUS FLORIDA



PHRAGMITE AUSTRIACA



SORBUS LACINATA



IRIS PSEUDOCORNUS



Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France s'est engagé, depuis plusieurs années déjà, dans une démarche de développement durable dont la vocation est d'être exemplaire pour un service public industriel.

En effet, même si la production d'eau potable n'est pas une activité polluante, le service de l'eau s'impose un management environnemental particulièrement exigeant, tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage dans la conduite de ses appels d'offres, que dans l'exploitation de ses usines et de son réseau. Le SEDIF et son régisseur Veolia Eau-Banlieue de Paris sont certifiés ISO 14001 depuis 2002.

La future unité de traitement des effluents de Méry-sur-Oise en est une application concrète. Conçu avec des objectifs ambitieux en termes d'architecture durable, cet équipement améliorera sensiblement les performances environnementales de l'usine dans son ensemble, en

réduisant encore ses rejets dans le milieu naturel et en valorisant au mieux les matières issues de la décantation. C'est à ce titre un ouvrage emblématique pour la politique environnementale du SEDIF.

A votre service

Asnti

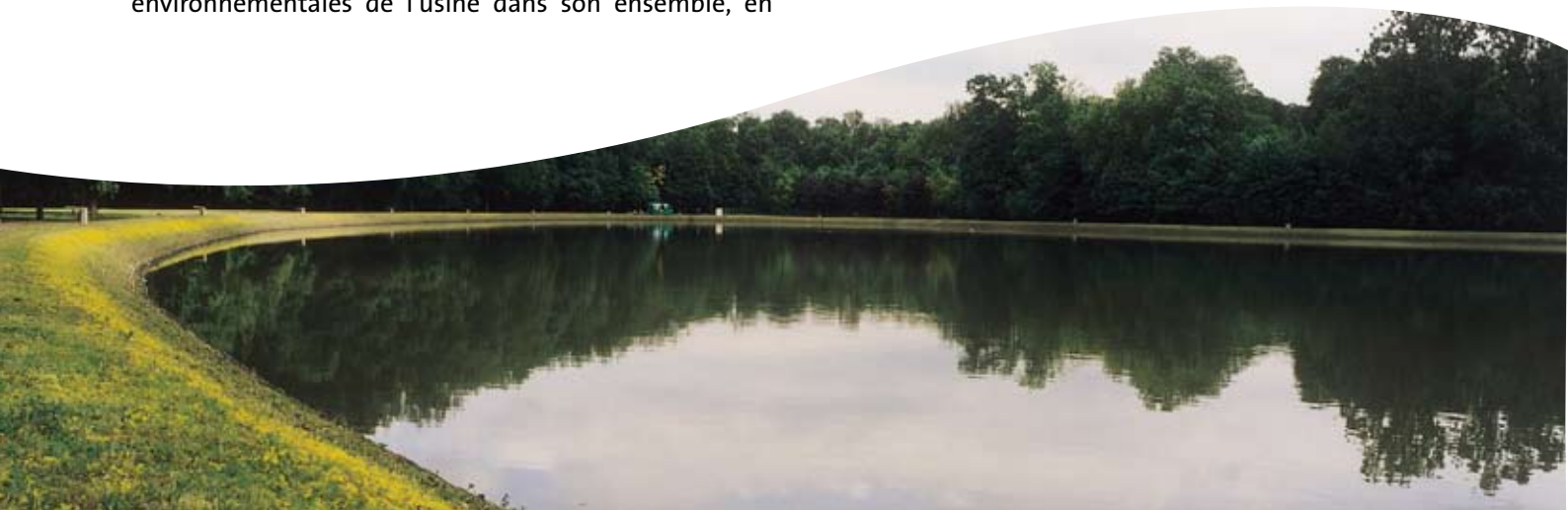
André Santini

Président du SEDIF

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Président du Comité de Bassin Seine-Normandie

Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique





SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE

www.sedif.com

14 rue Saint-Benoît 75006 PARIS
Tél : 01 53 45 42 42 - Fax : 01 53 45 42 64

ISO 9001
ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification



Le SEDIF, premier service public d'eau en France

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France gère la production et la distribution d'eau potable pour le compte de 144 communes de la région parisienne, ce qui représente près d'un million de mètres cubes chaque jour. Le SEDIF est ainsi le premier service public d'eau en France et l'un des tout premiers en Europe.

SA MISSION

Le SEDIF assure la quantité, la qualité et la sécurité de l'eau potable distribuée quotidiennement à plus de 4 millions d'habitants. Propriétaire de toutes les installations, il définit le programme d'investissement, la politique d'endettement et fixe le prix de l'eau. Son budget s'élève à 580 millions d'euros.

Il est présidé par André SANTINI, Secrétaire d'Etat, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président du Comité de Bassin Seine-Normandie. Le Comité du SEDIF est composé d'élus locaux issus des communes membres.

Les équipes administratives et techniques du Syndicat sont constituées de 82 agents.

Programmés dans le cadre de schémas directeurs et de plans quinquennaux, les investissements du SEDIF visent à garantir une qualité optimale de l'eau distribuée ainsi qu'une sécurité toujours accrue de l'approvisionnement.

Cette double exigence de qualité et de sécurité détermine en grande partie la fixation du prix de l'eau.

SES INSTALLATIONS

Trois usines principales, parmi les plus performantes du monde, lui permettent de développer des techniques de production et de distribution de très haute technologie. Traitant de l'eau de rivière, elles produisent 95 % de l'eau distribuée par le SEDIF.

- **L'USINE DE CHOISY-LE-ROI**, située sur la Seine, alimente 1,7 million d'habitants de la banlieue sud et produit en moyenne 350 000 m³ par jour (capacité : 650 000 m³/j).
- **L'USINE DE NEUILLY-SUR-MARNE/NOISY-LE-GRAND** fournit chaque jour en moyenne 300 000 m³ d'eau à 1,6 million d'habitants de la banlieue est (capacité : 600 000 m³/j).
- **L'USINE DE MÉRY-SUR-OISE** distribue en moyenne 170 000 m³ d'eau par jour à 800 000 habitants du nord de Paris (capacité : 340 000 m³/j).

48 usines relais et 8 756 km de canalisations transportent près de 300 millions de m³ d'eau chaque année. 64 réservoirs d'une capacité totale de 661 130 m³ permettent de réguler les pointes de consommation.

Le SEDIF dispose également de 4 stations d'alerte et d'un réseau de préleveurs-rejeteurs en amont des usines de production afin de prévenir des pollutions accidentelles.



SES ENGAGEMENTS

Au cours de l'année 2000, le SEDIF s'est engagé dans une démarche conjointe avec son délégataire Veolia Eau, visant à une meilleure prise en compte de l'environnement et du développement durable dans ses activités. Cette démarche a abouti en février 2002 à l'attribution par le cabinet mondial Bureau Veritas de la certification ISO 14001, maintenue chaque année jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, le SEDIF a obtenu en 2006 la certification ISO 9001 pour son activité de « commande publique ».

LE SEDIF NE DÉTERMINE QUE LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU

c'est-à-dire un service qui va du puisement dans la ressource jusqu'au robinet du consommateur, en passant par le traitement et le transport de l'eau ainsi que les services à la clientèle.

Hors redevances et assainissement, le prix de la fourniture d'eau est identique pour les 144 communes desservies par le SEDIF : 1,66 euro par m³ d'eau au 1er janvier 2007.

Le prix total facturé varie de 3,07 à 5,09 euros d'une commune à l'autre : ces différences s'expliquent par des taxes et des redevances sur lesquelles le Syndicat n'a aucun pouvoir de décision et qu'il recouvre pour le compte d'autres organismes publics.

Une eau sûre en toutes circonstances

COMMENT GARANTIR UNE EAU SAINTE À 4 MILLIONS DE CONSOMMATEURS ?

Pour produire une eau de qualité qui réponde à des normes très rigoureuses, le SEDIF utilise les technologies les plus performantes sur l'ensemble de ses unités de production.

95 % de l'eau distribuée par le SEDIF proviennent de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Ces ressources sont de qualité médiocre et nécessitent des traitements très élaborés. Des investissements considérables sont ainsi nécessaires pour assurer une qualité sanitaire irréprochable de l'eau produite et garantir sa distribution en toutes circonstances.

UN CONTRÔLE RIGoureux, DE LA RESSOURCE JUSQU'AU ROBINET DU CONSOMMATEUR

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé. En France, la qualité sanitaire de l'eau du robinet est définie par le Code de la Santé Publique, lequel reprend des dispositions européennes qui s'imposent à tout distributeur d'eau potable. 54 paramètres sont ainsi définis par la réglementation. Le SEDIF va au-delà en observant jusqu'à 63 paramètres de qualité comprenant :

- des paramètres microbiologiques : virus et bactéries,
- des paramètres de teneur en pesticides et en certaines substances classées dangereuses : nitrates, fluor, plomb, chrome,
- des paramètres physico-chimiques : température, pH, teneur en minéraux,
- des paramètres de confort : odeur, saveur, présence de chlore.

Les contrôles officiels effectués par les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) confirment chaque année la qualité très satisfaisante de l'eau distribuée par le SEDIF, au regard des normes en vigueur.

Au contrôle réglementaire exercé par les DDASS, le SEDIF ajoute deux autres niveaux de contrôle : l'autosurveillance de l'exploitant qui s'applique à toute la filière de traitement, de la rivière à la mise en distribution, et un contrôle contractuel confié à un laboratoire indépendant.

Plus de 350 000 analyses par an sont ainsi effectuées sur l'eau du SEDIF (soit une analyse toutes les 2 minutes).

Veolia Eau – Banlieue de Paris

Le délégataire choisi par le SEDIF

SA MISSION

Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux est liée au SEDIF par un contrat de régie intéressée ou « gestion déléguée ».

A ce titre, Veolia Eau – Banlieue de Paris assure l'exploitation du service de l'eau potable pour le compte du Syndicat, ce qui comprend :

- le contrôle de la qualité des ressources en eau ;
- la gestion des installations de production du Syndicat ;
- la surveillance et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable ;
- le contrôle de la qualité de l'eau distribuée ;
- le service à la clientèle.

SON ORGANISATION

Cette mission mobilise de nombreux métiers : ingénieurs, chimistes, techniciens, électromécaniciens, hydrauliciens, inspecteurs, personnels chargés des travaux, chargés de clientèle... Veolia eau – Banlieue de Paris compte 1182 collaborateurs qui assurent, 24 heures sur 24, la continuité et la qualité du service public de l'eau.

SES ENGAGEMENTS

Depuis juin 1999, Veolia Eau – Banlieue de Paris est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités de conception et de suivi de réalisation d'installations de production et de distribution d'eau et de service aux clients. La certification ISO 14001 a été obtenue en février 2002, en même temps que le SEDIF.

En mars 2004, une démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) a été validée par l'organisme certificateur, afin de renforcer encore la surveillance de la qualité sanitaire de l'eau distribuée. Cette démarche a abouti à l'obtention d'une certification ISO 22000 en avril 2007.

Enfin, depuis 2006, une certification OHSAS 18001 atteste de l'attention portée par l'entreprise à l'hygiène et la sécurité au travail de ses équipes.

De l'eau à tout moment

Pour assurer la production et la distribution d'une eau parfaitement sûre, en continu, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France oriente ses choix stratégiques vers les technologies les plus innovantes.

La sécurité d'alimentation en eau de 4 millions de consommateurs est assurée sur tout le territoire du SEDIF par différents moyens :

- les 3 usines principales sont reliées entre elles par des interconnexions de gros diamètre.
- des intercommunications existent avec les distributeurs voisins.
- le réseau est maillé : des tronçons du réseau peuvent se substituer à d'autres en cas de besoin et des pompes de secours existent en cas d'indisponibilité de certaines stations de relèvement.
- les stations de relèvement comprennent généralement 3 pompes au moins (pour que la station continue de fonctionner même avec une pompe en maintenance et une autre en défaut).
- les réservoirs sont, autant que possible, composés de plusieurs cuves et sont dimensionnés pour avoir une autonomie de l'ordre de 12 h en 1^{ère} élévation, 8 h pour les réserves au sol de 2^{ème} et 3^{ème} élévation et 4 h pour les réservoirs surélevés.

L'INFORMATIQUE AU SERVICE DE LA FIABILITÉ

Les installations sont entièrement automatisées, aussi bien en usines de production que pour les ouvrages du réseau. Les automates qui assurent localement la gestion des équipements sont contrôlés par les systèmes de supervision centraux des trois usines de production. Un système de contrôle de niveau supérieur, le Centre des Mouvements de l'Eau, assure la programmation des échanges d'eau entre les usines et avec les distributeurs d'eau voisins.

Investir pour la qualité et la sécurité

Pour produire une eau de qualité qui réponde aux normes les plus rigoureuses, le SEDIF utilise les technologies les plus performantes sur l'ensemble de ses unités de production. Ce choix a été réaffirmé notamment au travers de l'adoption du 13^{ème} Plan quinquennal d'investissement (2006-2010).

1 milliard d'euros investis sur 5 ans

Avec le 13^{ème} Plan quinquennal d'investissement, le SEDIF entend rester une référence au travers de quatre grands objectifs :

- garantir un niveau toujours plus élevé de qualité de l'eau en modernisant ses filières de traitement, notamment avec l'implantation d'une étape de désinfection aux ultraviolets dans ses usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne,
- renforcer encore la sécurité de l'approvisionnement, c'est-à-dire l'alimentation en eau de la population en toutes circonstances, y compris en cas de crise majeure,
- maintenir les performances de ses installations en consacrant les sommes nécessaires au renouvellement de son patrimoine industriel, usines, réservoirs, réseau de canalisations...
- poursuivre sa politique environnementale engagée en 2001, en intégrant le développement durable au cœur de ses activités.

Le 13^{ème} Plan du SEDIF couvre la période 2006-2010, ce qui correspond aux 5 dernières années de la convention de régie avec Veolia Eau. Le montant total des dépenses d'équipement inscrites s'élève à 1 019 millions d'euros TTC. Intégré au Schéma directeur 2001-2015, il a été élaboré dans un contexte difficile :

- baisse tendancielle des ventes d'eau pesant sur les recettes du Syndicat (265 millions de m³ prévus chaque année pour la durée du Plan),
- diminution importante des subventions publiques, notamment celles de l'Agence de l'Eau Seine – Normandie,
- poids du programme de remplacement des branchements en plomb exigé par la réglementation à partir de 2013 (teneur maximale de 10 microgrammes par litre au robinet du consommateur) : ce programme représente à lui seul 204 millions d'euros TTC sur la durée du Plan.

Prix de l'eau... et facture d'eau

La facture d'eau comprend le coût du service de l'eau potable mais également la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que des taxes et redevances.

→ **Le SEDIF a en charge le service de production et de distribution de l'eau potable, soit 45 % du montant total de la facture.**

Ce service intègre les prestations qui vont du pompage dans la rivière jusqu'à la livraison au robinet du consommateur, en passant par les traitements et le transport dans les canalisations. Sont également inclus, les contrôles qualité de l'eau, le service à la clientèle, les études et recherches sur le traitement de l'eau et la conception des ouvrages.

Le prix de l'eau couvre donc les investissements qui sont nécessaires pour assurer en toutes circonstances la qualité de l'eau et sa distribution sur un territoire très étendu.

- 33 % de la facture correspondent à la collecte et au traitement des eaux usées gérés par les collectivités locales (redevances d'assainissement),
- 22 % de la facture correspondent aux taxes reversées aux organismes publics qui financent les actions d'aménagement et de protection des ressources en eau, ainsi que la TVA :
 - l'aide au développement des réseaux ruraux, reversée à l'Etat,
 - les redevances pour la préservation des ressources en eau et la lutte contre la pollution, reversées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
 - l'aide à l'entretien des voies navigables reversée à Voies Navigables de France.

L'EAU : UN PRODUIT LOCAL À UN PRIX LOCAL

Du fait du regroupement de 144 communes en une seule entité, le prix du service de l'eau est identique sur l'ensemble des communes desservies par le SEDIF (1,66 euro / m³ au 1^{er} janvier 2007).

En revanche, le total de la facture varie d'une commune à l'autre.

Le coût de l'assainissement (33 % du prix total) varie selon les collectivités locales, en fonction des programmes d'investissement et du mode de traitement choisi pour les eaux usées.

Fort de ses 50 ans d'expérience et avec plus de 2 500 références, Stereau allie savoir-faire technologique et capacité à manager les projets. Stereau oriente son développement vers les technologies innovantes comme le traitement membranaire des eaux usées avec le procédé exclusif Aqua-RM®, l'ultrafiltration d'eau potable avec Carboflux® et la réduction du volume des boues par un procédé mycélien MycET® ou de séchage solaire avec Hélicycle®.

Certifiés Iso 14 001, les procédés développés garantissent une fiabilité nécessaire à la sécurité sanitaire et à la protection du milieu naturel. Stereau intègre le développement durable à toutes les étapes clés de la vie d'une station, de la recherche en amont à l'exploitation en aval. Afin de formaliser son engagement, Stereau, par son implication dans un groupe de travail Afaq-Afnor, a activement contribué à la mise au point du référentiel « Bâtiment Industriel - Démarche HQE® ».

Stereau a réalisé un chiffre d'affaires net de 103 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2007.

Bouygues Travaux Publics est spécialiste des travaux souterrains, des projets de génie civil complexes, des ouvrages d'art ainsi que des infrastructures routières, portuaires et de transport en commun. Avec 2 800 collaborateurs, Bouygues Travaux Publics a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 601 M€.

Bouygues Travaux Publics a enregistré d'importants succès commerciaux (centrale EPR de Flamanville, tunnel de Toulon...). À l'international, Bouygues Travaux Publics a réalisé de nombreux chantiers, notamment en Asie où elle s'est imposée comme un acteur incontournable du creusement de tunnels en remportant le record mondial de ChongMing (15,43 m de diamètre). Les projets routiers ont également marqué son activité : Highway 2000 (Jamaïque), A41 (Genève - Annecy) et Gautrain (Johannesburg - Pretoria en Afrique du Sud). Bouygues Travaux Publics poursuit sa stratégie de diversification en développant ses activités dans les secteurs de la déconstruction nucléaire, la construction métallique et la rénovation d'ouvrages et de tunnels.

Monique LABBÉ, architecte et urbaniste, a choisi de consacrer depuis 20 ans une part importante de l'activité de son cabinet au domaine des grandes infrastructures de l'environnement qui redonnent à l'eau et aux déchets leur place dans le cycle des ressources.

Son équipe constituée de 9 collaborateurs d'expérience, associée à des paysagistes, a développé un savoir-faire spécifique. Le Cabinet compte à son actif un nombre important d'études et de réalisations industrielles de l'environnement : Éco-site d'Arras (station d'épuration, traitement des déchets par thermolyse, déchèterie), centres de tri (Écharçon, Limeil...), stations d'épuration de Vichy, Thionville, Bordeaux, usines d'eau potable, etc. Ces études sont menées tant auprès des maîtres d'ouvrage, en maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage, qu'auprès des entreprises en procédure conception-construction ou appel d'offres sur performances.

Outre l'environnement, Monique LABBÉ intervient dans des domaines diversifiés : équipements publics (domaine scolaire en particulier), immobilier d'entreprise, urbanisme opérationnel ou d'étude. Spécialisée en urbanisme souterrain, elle préside le comité Espace Souterrain de l'AFTES et fait partie du groupe d'experts Environnement pour la révision du SDRIF.

Cabinet Merlin – Assistant Maître d’ouvrage

Au vu des difficultés particulières de cette opération, liées principalement à la nature des effluents de l’usine et aux exigences de fiabilité de l’installation, le SEDIF a recouru à une procédure de type conception-réalisation pour l’attribution des études et des travaux de construction de l’unité de traitement, sous la forme d’un marché unique de travaux.

En conception-réalisation, il n’existe pas de missions de maîtrise d’œuvre, au sens classique du terme. Le maître d’œuvre est conventionnellement inclus dans le groupement d’entreprises titulaire du marché de conception-réalisation.

Compte tenu des liens contractuels existant entre le maître d’œuvre et les entreprises de travaux, le maître d’ouvrage doit pouvoir s’appuyer sur un prestataire extérieur, nommé assistant à maîtrise d’ouvrage, notamment pour contrôler pleinement l’action du groupement titulaire du marché et préserver sa responsabilité dans toutes les phases de l’opération.

Dans cet objectif, le SEDIF a passé un marché global d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour toute la durée de la procédure (depuis l’élaboration du programme de l’opération jusqu’à la fin des périodes de garantie). Ce marché a été attribué au Cabinet MERLIN et lui a été notifié le 25 juin 2004.

Le groupement de conception-réalisation

Stereau - Bouygues TP - Cabinet Monique Labbé

Stereau, filiale ingénierie du groupe Saur, accompagne les industriels et les collectivités locales de la conception à l’exploitation d’installations sur mesure et clés en main. Elle assure, ainsi, la conception et la construction d’importantes stations d’épuration et d’usines de production d’eau potable pour de vastes agglomérations comme celles de Lyon, Saint-Étienne ou Paris - Région Parisienne (Les Grésillons).

Stereau a signé de nombreux contrats pour de futures réalisations à l’international, notamment au Sénégal, avec l’extension et la mise aux normes de la filière eau de la station d’épuration de Dakar (Cambérène 250 000 éq. hab.), en Algérie avec la conception, la réalisation et l’exploitation de la station d’épuration d’Oran (Aïn El Turck, 250 000 éq. hab.) et à Chypre avec la conception, la réalisation et l’exploitation de la station d’épuration de Nicosie (Vathia-Gonia, 200.000 éq. hab.).

